



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Deportés internes et résistants

Question écrite n° 5279

### Texte de la question

M Jacques Godfrain rappelle à M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre que la proposition de loi n° 111 tendant à la reconnaissance du statut de prisonnier interne détenu par le Viet-minh entre 1945 et 1954 concerne les militaires du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient capturés par le Viet-minh et prisonniers dans les camps de celui-ci entre 1945 et 1954. Des civils, plus particulièrement dans la région de Vinh, au Tonkin, ont été détenus pendant des années par le Viet-minh. La proposition de loi n° 100 présentée par M Pierre Mauger et les membres du groupe RPR tend à reconnaître le statut d'interne politique aux prisonniers civils de la région de Nghe-An, détenus par le Viet-minh entre 1946 et 1954. Il lui demande si le Gouvernement a l'intention de faire inscrire ces deux propositions à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale au cours de l'actuelle session.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et victimes de guerre indique à l'honorable parlementaire que la situation des anciens prisonniers du Viet-minh est l'un de ses soucis prioritaires. C'est pourquoi il a présenté à l'agrément du Gouvernement un projet de loi créant un statut en faveur de cette catégorie d'anciens combattants. Ce texte pourrait être soumis au Parlement lors d'une toute prochaine session.

### Données clés

**Auteur :** [M. Godfrain Jacques](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5279

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 novembre 1988, page 3190